

Convocation pour affaire déjà jugé

Par **Tofi Tof**, le 17/01/2017 à 11:46

Bonjour a tous,

Je me permet de venir sur le forum afin de trouver une réponse a ma question.

J'ai été entendu par la gendarmerie en Mai 2014 dans un département (79), a la suite de cette convocation j'ai été jugé en CRPC en juillet 2014 et j'ai été condamné a des jours amende.

La semaine dernière je reçois dans ma boîte au lettre une convocation a la gendarmerie de mon nouveau domicile cette fois ci dans la sarthe (72), je m'y présente donc .

La gendarmerie commence par me préciser les faits mais j'ai déjà été jugé pour cette histoire en 2014.

Je leurs explique donc que j'ai déjà été reconnue coupable en 2014 par le tribunal de niort en crpc et que j'ai u comme peine des jours amende.

La gendarmerie ne me crois pas et me demande de justifier au plus vite mes dire en leurs fournissant le contre rendu du tribunal.

Malheureusement je n'ai plus ce contre rendu car je ne voyais pas en quoi il me servirais de le garder.

ce matin encore un appel de la gendarmerie qui me met la pression pour avoir l'ordonnance du jugement mais est ce que je doit réellement leurs prouver mes dire ?

Je leurs ai fournis le numéro de l'avocat qui ma défendu en 2014 mais ils ne veulent pas l'appeler ..

Que faire ?

Merci pour vos futurs réponses.

Par **Camille**, le 17/01/2017 à 13:04

Bonjour,

Le tribunal de Niort doit pouvoir vous fournir une copie du jugement si vous êtes sûr et certain qu'il s'agit de la même affaire.

Par **Tofi Tof**, le **17/01/2017** à **13:10**

Bonjour, Oui j'en suis sur d'ou la convocation a tourner court suite a ceux que je leurs ai dit au sujet de cette affaire.

Mais suis je vraiment obliger de leurs prouver moi meme en demandant une copie ? ne peuvent il pas se debrouiller tout seule ? apres tout ces pas a moi de devoir me justifier si leurs propres service ne font pas les liens entre eux .